Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ministère
éducation
nationale
jeunesse
vie associative

Ministère de l'éducation nationale,
de la jeunesse et de la vie associative

Le Ministre

Paris, le 29 MARS 2011

Madame la Présidente,

La maîtrise des langues étrangères est aujourd'hui une compétence fondamentale pour les élèves, aussi bien dans la poursuite de leurs études, que pour faciliter la recherche d'un emploi en France ou à l'étranger et favoriser les échanges culturels. Les dernières enquêtes internationales démontrent néanmoins que, malgré des progrès, les résultats de nos élèves peuvent être encore améliorés. C'est pourquoi j'ai décidé de mettre en place une instance de réflexion en vue de faire évoluer l'enseignement des langues vivantes, notamment l'anglais devenu nécessaire dans les domaines social, économique et professionnel.

Vous avez répondu à ma sollicitation et accepté de faire partie du « Comité stratégique des langues » qui devra envisager cet enseignement à la fois sous l'angle de l'efficacité des apprentissages et de la pluralité linguistique. Le comité se penchera sur la progression de l'apprentissage des langues vivantes, de l'école maternelle au baccalauréat, et sur d'éventuelles modifications de la répartition du volume horaire à chacun de ces niveaux afin de gagner en efficacité. La question de l'apprentissage précoce des langues, et plus particulièrement de l'anglais, est un autre enjeu majeur de notre société, qui devra retenir toute votre attention. Les différentes modalités d'enseignement, telles que les groupes de compétences, les périodes intensives, la pratique de l'oral, la place des outils numériques et le rôle des innovations, feront l'objet de préconisations particulières. J'ai notamment demandé au CNED de concevoir un service d'apprentissage de l'anglais pour l'ensemble des publics et pour tous les niveaux. Vous veillerez à ce que cette offre, que je souhaite ambitieuse, s'inscrive de manière cohérente dans la politique des langues vivantes en France et permette une réelle égalité des chances en ce domaine.

Madame Suzy HALIMI
Présidente honoraire de Paris 3

110 rue de Grenelle - 75357 Paris SP 07 - Téléphone : 01 55 55 10 10

Par ailleurs, je vous demande de réfléchir à un autre enjeu majeur : celui de la mobilité des jeunes et des enseignants, que ce soit par des échanges, par des partenariats ou par des communications aussi bien entre élèves qu'entre enseignants.

Enfin, la diversité linguistique dont notre système d'enseignement peut s'enorgueillir est un atout qu'il faut encore valoriser. À cet effet, un état des lieux de la carte des langues sera soumis au comité. Une attention particulière sera portée à la présence des langues de la mondialisation dans notre enseignement. Je serai attentif à vos recommandations sur la cohérence des parcours de formation proposés aux élèves.

Vos réflexions s'appuieront sur les travaux de recherche français, européens et internationaux. Le comité consultera les sociétés savantes et les associations de spécialistes, et pourra auditionner toute personne qualifiée.

La Direction générale de l'enseignement scolaire vous apportera tout le soutien nécessaire dans l'exercice de votre mission et assurera le secrétariat du comité. Deux rapporteurs seront désignés au sein du comité. Je vous demande de veiller à la confidentialité des échanges durant vos travaux.

Votre comité rendra compte de son travail en me remettant un rapport d'étape au mois d'octobre, le rapport définitif étant attendu pour la fin de l'année 2011 en vue de propositions à la rentrée 2012.

Je vous remercie d'avoir bien voulu accepter de mener cette réflexion et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes respectueux hommages.

Luc CHATEL